

## Conditions générales de vente

### Désignation

L'Agence régionale du livre est un organisme de formation professionnelle continue spécialisé dans les métiers du livre : auteurs, éditeurs, libraires, médiathèques, organisateurs de manifestations littéraires. Elle est immatriculée sous le numéro W131005464 et son numéro d'activité est le 93.13.14572.13 – cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Siret : 447 740 036 000 10 – Code APE : 9499Z.

Son siège social est fixé au 8/10, rue des Allumettes, 13098 Aix-en-Provence Cedex 02. L'Agence régionale du livre propose, conçoit et dispense des formations à Aix-en-Provence et sur l'ensemble du territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, exceptionnellement sur le territoire national, seule ou en partenariat avec d'autres organismes de formation.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- ArL : l'Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Client : le commanditaire (personne physique ou morale) qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Agence régionale du livre ;
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ;
- Formations Agence : les formations inscrites au catalogue de l'Agence régionale du livre qui se tiennent à Aix-en-Provence et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures, voire de différents métiers.
- Formations in situ : les formations proposées ou conçues sur mesure par l'Agence régionale du livre pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients et qui se tiennent en dehors des locaux de l'ArL.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : opérateur de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'ArL pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client.

### Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. L'ArL est une association Loi 1901, non assujettie à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte, à l'ordre de l'Agence régionale du livre. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. Ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au minimum cinq jours ouvrables avant le début de la formation et apparaître sur l'exemplaire de la convention ou du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'ArL.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'ArL au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'ArL au plus tard cinq jours ouvrables avant le démarrage de la formation, l'ArL se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal en vigueur (0,90 % au second semestre 2017).

La caisse des dépôts a instauré le 10 juin 2021 un délai minimum légal de 11 jours ouvrés pour les apprenants souhaitant s'inscrire à une formation. L'objectif est de vous laisser le temps de bien vous renseigner sur les différentes offres existantes et d'ainsi valider votre engagement à la formation. Toute inscription au-delà de ce délai de 11 jours ouvrés ne pourra donc pas être acceptée.

### Débit ou abandon

En cas d'annulation de sa participation à la formation par le Client ou le Stagiaire, l'ArL se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;
- si l'annulation intervient entre 5 et 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix de la formation ;
- si l'annulation intervient moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation ou pendant la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

### Horaires et accueil.

La durée quotidienne des formations est de sept heures.

Sauf indication contraire portée sur le mail de convocation, les formations Agence se déroulent à Aix-en-Provence de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 avec une pause déjeuner d'une heure. Les locaux de l'ArL, situés au sein de la Cité du livre, 8/10, rue des Allumettes, 13098 Aix-en-Provence, accueillent les Stagiaires aux horaires précisés sur le mail de convocation, sauf indication contraire, de 9H00 à 18H00.

À leur arrivée, les Stagiaires sont dirigés dans la Cité du livre par un fléchage spécifique en fonction de la salle réservée. Ils sont prévenus du nom de la salle dans le mail de convocation.

Pour les formations in situ, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur le mail de convocation.

## Effectif et ajournement

Pour optimiser l'accueil et favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction du formateur, des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis et/ou conventions dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'ArL ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'Agence régionale du livre Paca peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'ArL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard trois jours avant la date prévue et ce sans indemnité.

## Devis, convention et attestation

Pour chaque action de formation, un devis et une convention sont adressées par voie électronique et sous format protégé .pdf par l'ArL au Client. Un exemplaire de chaque document dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'ArL par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

À l'issue de la formation, l'ArL remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, l'ArL lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture et de la feuille d'émargement dûment signée par le stagiaire.

## Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'ArL est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

L'ArL ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'ArL, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ArL.

## Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme [papier, électronique, numérique, orale...] utilisés par l'ArL pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'ArL et des formateurs.

## Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## Confidentialité et communication

L'ArL, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'ArL au Client.

L'ArL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'ArL comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'ArL à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'ArL.
- le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'ArL conservera les données liées au parcours, à l'évaluation des acquis du Stagiaire ainsi qu'à l'évaluation du stage et du formateur par le stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

L'ArL sollicitera chaque stagiaire durant le stage pour savoir s'il accepte qu'une photo du groupe soit diffusée sur les réseaux sociaux animés par l'association.

L'ArL s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'ArL à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.